

*Ce document est la copie conforme d'une copie réalisée en 1990 par M. R. PORRO d'un document réécrit par C. BOUCHARD en 1940, sur la base d'une édition faite dans les Bulletins Paroissiaux de Fédry de novembre 1910 à octobre 1919.*

*L'auteur Alfred MILLIARD a vécu à Fédry une dizaine d'année au Petit Castel et est décédé en 1900.*

L'ouvrage est composé comme suit.

Préface, prologue, introduction.

Première partie

– **L'église.**

Deuxième partie

– **Les Seigneuries.**

1 – Seigneurie de Fédry.

2 - Seigneurie du Prieuré de Fouvent 1019-1789.

3 – Seigneurie de l'abbaye de la Charité.

Troisième partie

– **La Communauté.**

Page 64 à 77 du document.



## DEUXIÈME PARTIE: LES SEIGNEURIES.

Lorsqu'on remonte les âges pour rechercher les événements passés, le plus souvent, au-delà du XI<sup>e</sup> siècle, on ne retrouve plus aucun document permettant de jeter quelque lumière dans la nuit qui nous entoure. A peine après cette époque en découvre-t-on quelques-unes qui permettent de se guider dans les ténèbres. Tous ceux qui ont interrogé l'histoire, même celle d'une localité importante, ont rencontré cette absence de matériaux et nous n'avons pas manqué, à plus forte raison, à propos de notre petit village de nous trouver dans le même cas. Aussitôt que l'on commence à se rendre compte de ce qu'était notre pays, c'est à dire vers le XII<sup>e</sup> siècle, on s'aperçoit que le territoire de Fédry était divisé en plusieurs sections qui dépendaient chacune d'une seigneurie différente.

L'une, la plus importante formait la seigneurie proprement dite de Fédry; elle était mainmorte et de haute justice. Pendant le cours des siècles elle passera comme on le verra, par suite de vente ou de succession, dans l'apanage de plusieurs familles.

Une autre, également de haute justice, appartenait au prieuré de Fouvent qui la conservera jusqu'au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. On la nommait seigneurie du prieuré ou de la franchise; à cause de l'état des biens ou des habitants qui en dépendaient. Ces deux seigneuries possédaient ensemble et par moitié, la haute, moyenne et basse justice de Fédry.



*Une troisième relevait de l'abbaye de la Charité.*



*Ce monastère qui possédait le Treuil, annexe de la Grange de Liény, en toute propriété, avait de plus droit de haute, moyenne et basse justice sur un certain nombre de parcelles de terre disséminées dans tout le finage.*



*Enfin le seigneur de Rupt étendait aussi sa juridiction sur une portion de notre territoire. Cette baronnie, qui en outre de la terre de Rupt englobait celles de Pont, Ovanches, Bucey, Chantes, Cubry et Soing, n'était pas limitée par la Saône, comme on pourrait le croire. Une longue bande de terrain sur la rive droite de cette rivière, s'étendait de l'îlot de Salles jusqu'à l'île de Bras au bas des vignes du Treuil, y compris presque toute la prairie basse de Fédry, ainsi que de Cubry et appartenait aussi au seigneur de Rupt. De sorte que la Saône, avec tous les droits qui étaient attachés à ces sortes de propriétés, dépendait exclusivement de la justice des seigneurs de Rupt.*

*Afin d'être clair et de ne rien omettre des événements connus qui se rapportent à l'une ou l'autre de ces seigneuries, nous allons successivement mettre en œuvre les documents que nous avons recueillis sur chacune d'elles.*

## - 1 – PREMIÈRE MAISON DE RAY

Le nom de premier seigneur que l'on rencontre faisant acte de souveraineté à Fédry, est **Seuwin** de Ray. Comme nous l'avons vu déjà, il donne en aumône avant 1114 à l'abbaye de Bée, une mense située dans la villa de Fédry, avec son serf nommé Bisontic. Ce Seuwin était l'un des membres d'une première maison de Ray, sur laquelle il ne reste que fort peu de renseignements. **Widon** de Ray, le plus ancien connu de la famille, fut témoin en 1085,



de la donation faite par la veuve de Humbert de Fouvent, dit le Brun, à l'abbaye de Bée, de la chapelle du château du Fouvent et d'une partie de l'église de Saint-Valentin de Linoncourt, puis en l'an 1099, avec Seuwin, son fils, d'une restitution au même monastère de l'église d'Albinic ( Saint-Marcel). Widon n'existait plus en 1114, puisque vers ce temps Seuwin, son fils fait don à Saint-Pierre de Bée, pour le repos de l'âme de son père d'une mense située dans la villa de Vauconcourt.

Seuwin est témoin avant 1085 d'un don fait à Bée par Odon de Bellemont. Plus tard en 1114 il signe une charte donnée par Geoffroy de Bellemont et Gertrude, sa femme, par laquelle ceux-ci cèdent à Saint-pierre de Bée, à l'occasion de la perte de Foulque, l'un de leurs fils, tout ce qui lui revenait de son héritage à Santilly.

Enfin, vers 1119, il est témoin pour une aumône fait à la même abbaye par Elisabeth de Neuvelle.

On trouve ensuite Foulque de Ray, père de Gauthier, de Foulque II, de Geoffroy et de Barthélémy de Ray, puis Boniface de Ray, fils de ce dernier, qui en l'an 1132 donnent tous ensemble un terrain pour construire l'abbaye de Mézières au diocèse de Chalons.

- Lambert de Ray, qui signe une charte vers 1142.

- Othenin de Ray, qui consent en février 1166 à un arrangement fait entre les moines de la Charité et les habitants de Vanne, par lequel il est convenu que ces derniers n'auraient que la morte-pature sur les terres labourables de Liény, sans pouvoir dépasser le sentier qui va de cette grange aux vignes du Treuil, ni aller dans les prés, et que les grangiers de Liény jouiront du pâturage sur le territoire de Vanne, à la réserve des prés de ce lieu.

- Odon de Ray se rend caution en l'an 1172 entre les mains d'Etienne, comte de Bourgogne d'un accord fait entre les religieux de Charlieu et Richard de Vauconcourt.

- En 1175 il se désiste de ses poursuites envers l'abbaye de la Charité, en ce qui concerne ses droits pour la Grange de Liény et le vain-pâturage de Charentenay, et il abandonne en outre le droit de faire pâturer les porcs dans les territoires de Vaites, Membrey, Brottes, Tincey et Ray. Le même Odon par son testament, cède à l'abbaye de la Charité les pâturages de Ray tant en hiver qu'en été, ainsi que le moulin au-dessous du château avec ses écluses, la pêche et tous les droits d'usage dans sa terre pour sa construction.

Guy II de Ray, probablement fils d'Odon, est témoin dans un titre de 1173 et Eudes de Ray, son frère est mentionné comme existant en 1175. Guy n'eût qu'une fille unique, Isabelle de Ray dans la personne de qui, après la mort d'Eudes, sans doute sans propriété s'éteignit cette première maison de Ray.

Puisque Seuwin de Ray pouvait disposer d'une mense et de son serf dans la ville de Fédry, c'est qu'il était seigneur. Il est vraisemblable que cette terre continua de faire partie des biens de ses descendants, et que lorsqu'Isabelle de Ray, héritière de cette famille, s'allia à Otton de la Roche, elle lui apporta ce domaine entre autres possessions. Quoiqu'il en soit, Fédry, qui relevait d'abord de Fouvent, passa peu après ce temps, dans la dépendance des Vergy par le mariage de Guillaume I<sup>er</sup>

de Vergy avec Clémence, Dame de Fouvent ( 1203) et par la mort de Henri, père de Dame ( 1228). Ce ne fût que plus tard, avant 1335 sans que l'on sache comment eût lieu ce changement, que cette seigneurie devint fief mouvant de Ray.



Extrait de

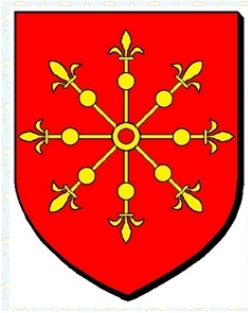
## - 2 – DEUXIÈME MAISON DE RAY

Otton premier du nom, sire de la Roche-sur-l'Ognon, fils aîné de Ponce de la Roche, prit la croix de Citeaux, en l'an 1201, avec plusieurs seigneurs du Comté de Bourgogne. Il s'illustra en Orient, par de nombreux exploits, devint duc d'Athènes et de Thèbes, après s'être emparé de ces deux villes et ne revint en Comté qu'après une longue absence.

En 1221, quoiqu'encore absent, il affranchit de toute servitude un sujet qu'il avait donné à l'abbaye de la Charité, en exceptant toutefois le fermement du château de Ray, à laquelle ce sujet devait être contraint par l'abbé du monastère. Otton de la Roche, sire de Ray, avait eu d'Isabelle de Ray, deux fils; Guy, qui continue la postérité des sires de la Roche, et Otton, qui eut la terre de Ray, venant du chef de sa mère. Ce dernier portant, tant qu'il vécut le nom et les armes des anciens seigneurs de cette terre: de gueules à l'escarmouche, pommelé et fleuroné d'or, de huit raies, timbrées couronné d'or, supportées par deux tigres d'argent.

Jean I<sup>er</sup>, du nom sire de Ray, ayant contracté alliance avec Yolande de Choiseul, fille de Reinier II<sup>ème</sup> du nom, sire de Choiseul et de Traves, et d'Alix de Dreux, en eut cinq enfants; Ottes de Ray qui continue la lignée, Guillaume, Chevallier, seigneur d'Argillière et de Rupt en partie, après son mariage, avec Isabelle, fille de Jean de Rupt, N . . . femme de Richard, sire de Dampierre-sur-Salon, Chevallier, Gauthier, seigneur de Betoncourt, et enfin Alix de Ray.

Depuis Otton 1<sup>er</sup> du nom, sire de la Roche, les différents sires de Ray qui se succédèrent, Otton II de la Roche, son fils, Jean de Ray, son petit-fils dont la seigneurie comprenait tous les villages voisins, durent se transmettre de l'un à l'autre la terre de Fédry. Jean I<sup>er</sup> de Ray mourut en 1264. Alix de Ray, fille de Jean et d'Yolande de Choiseul s'unit d'abord à Hugues de Rougemont, mais celui-ci n'ayant pas tardé à mourir, elle épousa en seconde noce Huon de Belvoir.



(N'est pas complet, à rechercher.)



### - 3- MAISON DE BELVOIR.

La famille de Belvoir<sup>1</sup>, que les généalogistes ne font pas remonter au-delà de Hue ou Hugues de Belvoir, vivant en 1160, devait exister certainement avant cette époque. L'Abbé Richard, dans son histoire de Neufchâtel, expose des faits qui paraissent le démontrer amplement. On a dit aussi que cette famille était une branche de celle de Vergy, commençant par Thiébaud, cadet de cette maison; mais si l'on en croit Duvernoy, Thiébaud vivant en 1223, était fils de Hue de Belvoir et de Simonnette de Vergy. Ce Thiébaud, premier du nom,



sire de Belvoir, eut comme fils Huon II, qui en 1239 malgré la paix signée entre Otton de Méranie et le Comte Etienne, continuait de ravager les domaines des partisans de ce dernier. Ayant pillé les villages d'Attelans, et de Fallerans, l'Archevêque Nicolas de Flavigny, à qui appartenaient ces localités, l'excommunia. Il ne consentit à lever l'anathème, que moyennant une indemnité de 200 livres estevenantes, moins 66 sols et la restitution de tout le butin.

Thèbaud II de Belvoir fils de Huon II, vivant en 1258 laissa d'Elices de Tullo: Huot, Jeanne de Belvoir, épouse de Gérard, sire d'Arguel, et Gérard de Belvoir qui en 1297 était prévôt de Bélignac, dans l'église d'Autun. Huot III de Belvoir s'étant marié avec Alix de Ray, veuve de Hugues de Bougemont, devint seigneur de Fédry, vraisemblablement parce que cette terre faisait partie de la dote de cette dame.

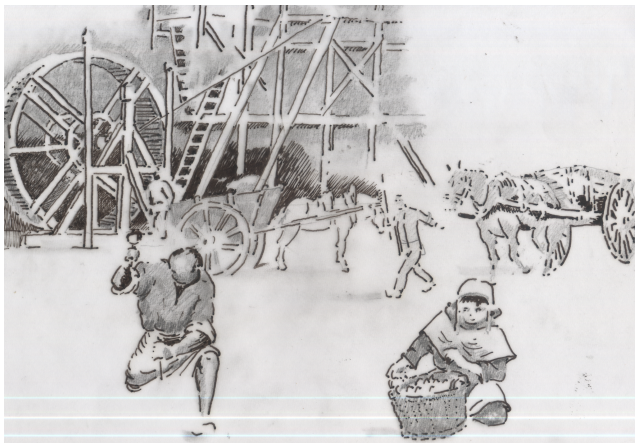
En 1286, ils confirment tous deux les donations faites à l'abbaye de la Charité au lieu de Soing, par les seigneurs de la Roche et de Ray, en déclarant que les sujets de ce monastère tant à Soing qu'à Fédry, ont les mêmes droits que les autres sujets sur tous les communaux de ces deux localités.

Alix de Ray était veuve de Huon III de Belvoir en 1304. Au mois de mai 1315, elle partage avec Philippe de la Rochelle, Damoiseau, les bois et pâturages de Soing. Elle avait donné à son second mari un certain nombre d'enfants, entre autres Thiébaud, Jean et Guillaumette. Celle-ci a épousé Jacques de Rupt, qui en 1302 reconnaît tenir en fief de Thiébaud les terres de Soing et de Vauconcourt, provenant de la dote de Guillaumette, et en octobre 1322, partage les biens de Soing et de Fédry, avec les seigneurs de Belvoir ses beau-frères.

Thiébaud de Belvoir, l'un de ceux-ci, eût Fédry, puisque peu de temps après il engage cette terre pour 1200 livres au mari de sa sœur, Jacques de Rupt et ne peut entrer en possession de ce domaine qu'en 1335, par l'entremise de Gauthier de Ray, de qui relevait alors ce fief. Ce même Gauthier remet en 1346 à Jacques de Rupt, son oncle, le profit de la pêche de la rivière de Soing que celui-ci lui avait donné en gage.

C'est vers ce temps, dans le courant des premières années du XIV<sup>e</sup> siècle que dût être construit l'ancien château de Fédry, dont il ne reste plus aujourd'hui que les ruines d'une tour. L'époque précise de cette construction et le nom du seigneur qui la fit élever sont également ignorés.

<sup>1</sup> Tenter de situer géographiquement.



L'ancien château de Fédry, placé au fond d'une vallée alors plus ou moins marécageuse, consistait en un vaste parallélogramme massif et régulier, renforcé à l'un de ses angles, du côté où il pouvait être dominé de plus près, d'une tour ronde munie de meurtrières qui battaient les fossés de deux côtés. Formé de murs de plus d'un mètre soixante centimètres d'épaisseur, bâti en pierres de grand appareil, cet édifice, où l'on ne pouvait pénétrer que par une seule ouverture au moyen d'un pont-bois, était entouré de fossés à fond de cuves larges et profonds que le ruisseau remplissait de ses eaux. Pendant tout le cours du XIV<sup>e</sup> siècle, plein de continuelles alarmes et d'incessantes alertes, causées d'abord par les guerres que les seigneurs se faisaient entre eux, puis par le passage des bandes anglaises et ses compagnies, notre petite place-forte dut être souvent attaquée et servit bien des fois de refuge aux habitants du village; mais de tous ces évènements qui laissaient incontestablement après eux presque toujours la ruine et quelquefois la mort, aucun détail n'est arrivé jusqu'à nous.

Thiébaud III de Belvoir s'était uni, le 1<sup>er</sup> mai 1297 à Jeanne de Montfaucon. Il en eut trois filles: Alix, Mahaut et Marguerite qui entrèrent dans les maisons d'Andelot, de Salins et d'Abans, et deux fils: Vauthier et Henri. L'une de ces filles, Mahaut renonça en l'an 1344 en faveur de ses frères, à toute succession paternelle et maternelle, en exceptant toutefois ce qu'elle possédait dans la seigneurie d'Ovans. Elle est désignée comme morte dans un acte de l'an 1366, émanant de son mari.

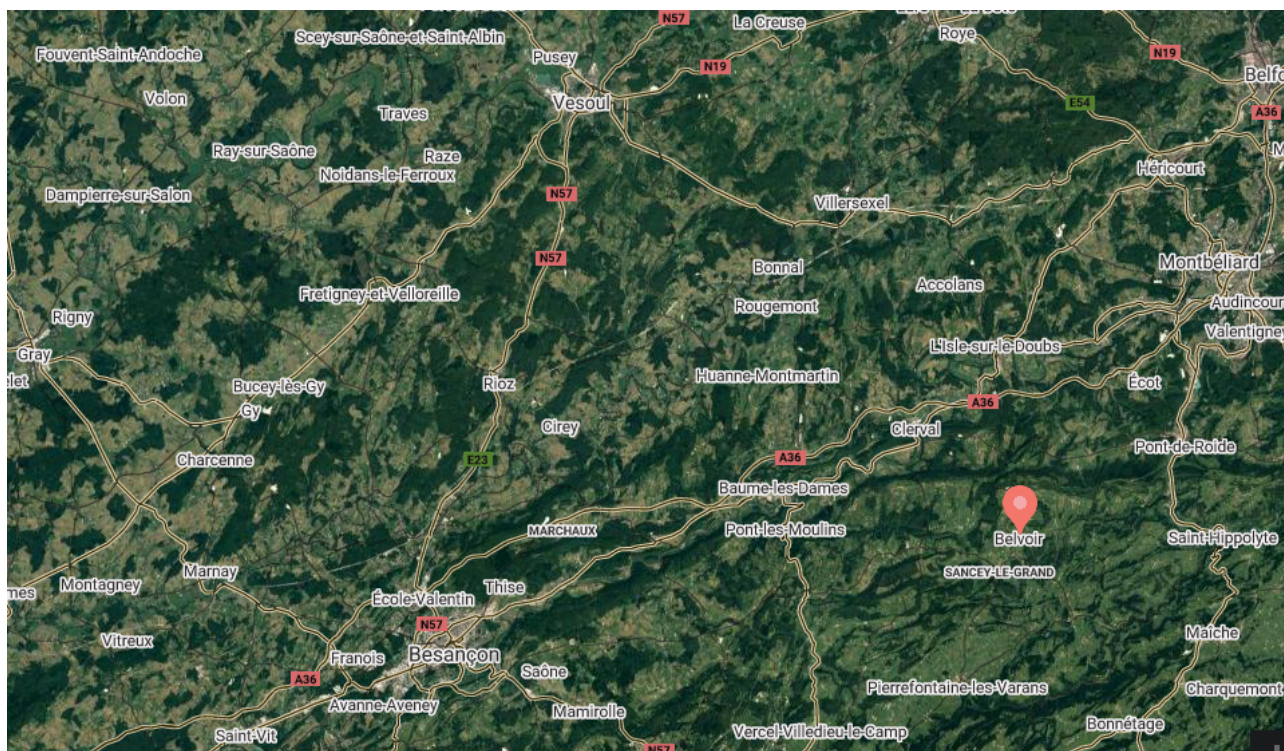
Henri de Belvoir, chevalier, contracte alliance avec Jeanne de Neuchâtel, fille de Thiébaud IV de Neuchâtel et d'Agnès de Commercy, seigneur de Château-Vilain et Montrivel, et meurt en avril 1365. Sa veuve épouse en secondes noces Hugues II, seigneur de Rigney et Frolois, sénéchal de Bourgogne.

Vauthier de Belvoir est cité dans les chartes des années 1339, 1342 et 1343 et il est vraisemblable qu'il mourut sans postérité.

A cette époque , les généalogistes citent Isabelle de Belvoir comme héritière des biens de cette maison. Cette dame, qui selon Dunod, était fille de Thiébaud de Belvoir, avait épousé Jean de Cusance et mourut en 1346, alors qu'Henri de Belvoir, son frère vivait encore. Ce ne furent donc que ses enfants qui héritèrent des domaines des Belvoir.

Cependant vers ce temps, il existait aussi des gentilshommes portant le nom de Fédry. Nicolas de Feudry, est en effet mentionné en 1353 comme faisant son testament. Qu'étaient ces deux personnages et d'où vient qu'ils portaient le nom de notre village?

Il faut savoir qu'alors les grands barons, afin d'avoir des représentants capables de résister aux entreprises de leurs ennemis, inféodaient les seigneuries trop éloignées à des seigneurs particuliers, leurs parents ou leurs alliés et que ceux-ci prenaient ordinairement le nom de ces localités. Nous ne pouvons que présumer que Nicolas et François de Feudry étaient investis dans notre village de ces importantes fonctions, puis-qu'aucun document en faisant mention n'est arrivé jusqu'à nous. Il est également impossible d'indiquer le nom de la famille à laquelle appartenaient ces gentilshommes et s'ils tenaient le fief en partie ou en totalité.





#### - 4 - MAISON DE CUSANCE.

Isabelle de Belvoir, comme il est dit ci-dessus, avait épousé Jean de Cusance. Ils eurent comme enfants: Vauthier, Jean de Cusance, bailli général du Comté de Bourgogne, Liébaud, moine de Luxeuil, puis évêque de Verdun ( 1379-1403) et quatre filles.

Vauthier de Cusance fut baron de Belvoir et de Saint-Julien. Il épousa Marguerite de Neufchâtel, morte le Vendredi Saint 1369, fille de Thiébaud V de Neufchâtel et d'Agnès de Géroldseck, d'où sont issus quatre enfants, Jean de Cusance, l'un d'eux, seigneur de Flagey, s'allia d'abord à Jeanne de Beaujeu et ensuite à Marguerite de Ray fille de Jean II de Ray et de Marie de Chateauvillain.

Gérard de Cusance, fils aîné de Vauthier, seigneur de Flagey, épousa Simone de Villersexel, fille d'Aimé III et de Jeanne de la Roche, il n'eut que deux filles.

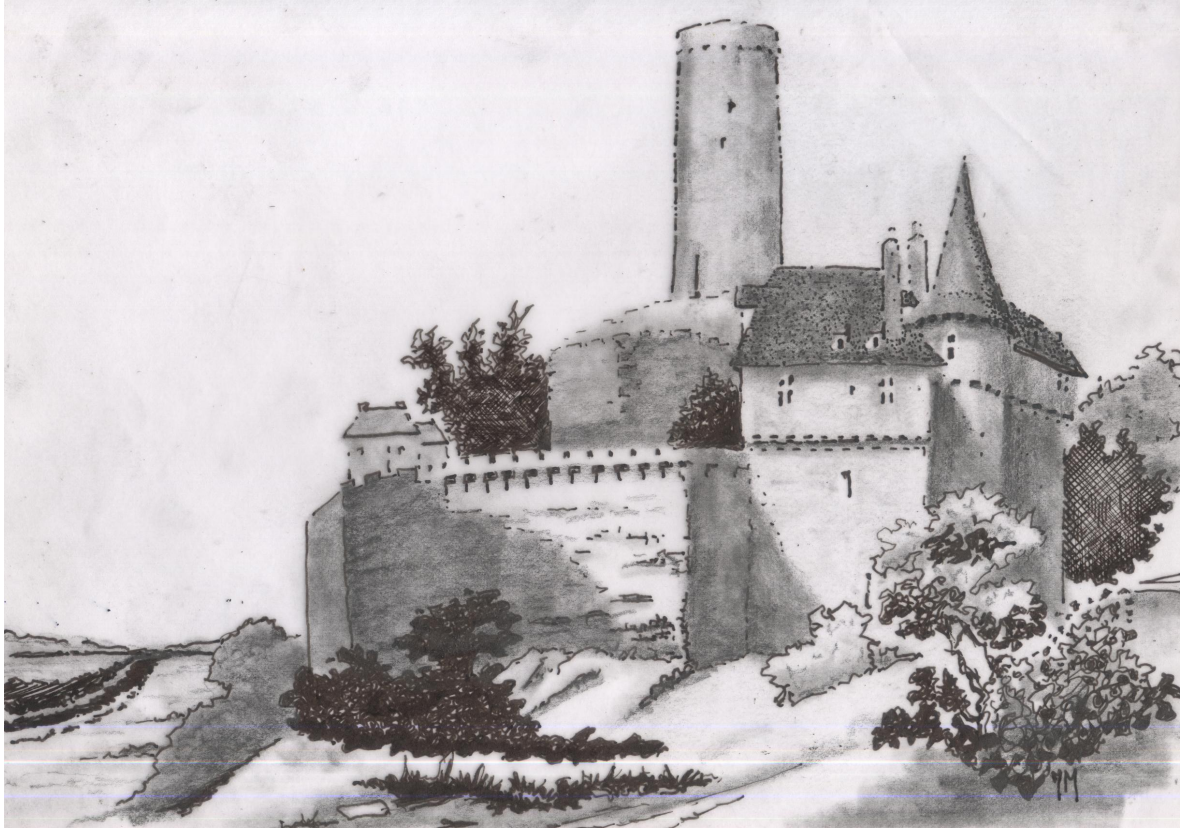
Jean, son frère avait eu d'un premier mariage avec Jeanne de Beaujeu un fils, nommé lui aussi Jean qui fut le continuateur de la lignée, et quatre autres enfants; Guichard, chevalier, seigneur de Coligny et de Saint-Julien; Louis de Cusance; Isabelle, femme de Gaspard de Varax; Agnès, épouse de Gauthier de Bauffremont. Guichard testa en l'an 1449, faisant héritier Gérard et Louis ses frères et Isabelle sa sœur.

En 1405, Jean est du nombre des chevaliers qui assiègent durant trois mois et prennent le château de Velleuxon, où s'était enfermé Henri de Blamont, seigneur lorrain.

Durant presque tout le XV<sup>e</sup> siècle, des guerres continuelles se succédèrent dans notre pays. La frontière franc-comtoise qui touche au langrois fut surtout très éprouvée. Presque sans interruption des troupes armées opéraient sur le rive droite de la Saône, ravageant les campagnes, enlevant les bestiaux et tuant les habitants. On vit alors les Écorcheurs, dont les excès de toute espèce rappelaient aux paysans de nos malheureux villages tout ce que leurs ancêtres avaient eu à souffrir des Grandes Compagnies dans les siècles précédents. Puis vinrent ensuite les soldats levés par la noblesse comtoise pour chasser ces brigands. Plus pernicieux que ceux qu'ils devaient combattre ou expulser, ils mirent au comble la dévastation, ce qui leur fit donner le nom justement mérité de Retondeurs.



Ray et Rupt, entre autres places fortes, furent bien des fois attaqués et leurs alentours plus souvent encore ravagés. En 1435, Jean de Serancourt, dit Goliath, accompagné de 600 chevaux de la garnison de Langres, vint à Rupt, où il causa des dégâts considérables.



La même année, le Vendredi Saint, les habitants de Ray, à la merci de l'ennemi, sont obligés, pour empêcher leurs habitations d'être incendiées, de verser une forte somme d'argent; ce qui n'empêche pas, quatre ans après, en 1439, Guy, bâtard de Bourbon, chef des Écorcheurs, de venir prendre ses quartiers d'hiver dans cette châtelainie, où il dominait en maître. Les années suivantes, des milliers d'aventuriers, sous les ordres du Dauphin, parcourent de nouveau notre pays. Les villages sont brûlés, les abbayes rançonnées, les habitants faits prisonniers ou pendus (1444). En vain, en 1445, le maréchal Thiébaud IX de Neufchâtel, extermine une partie de ces bandits aux environs d'Altkirch, il ne peut empêcher leurs débris de se rassembler et de continuer quelques temps leurs dévastations.

Pendant plus de dix ans, le bailliage d'Amont continuellement parcouru dans tous les sens par des bandes indisciplinées, avait été livré, presque sans défense, à l'incendie et au pillage. Des fermes, des hameaux mêmes, disparaissaient pour toujours, seuls quelques châteaux et quelques bourgs, suffisamment forts pourront résister, sans éviter toutefois la peste et la famine qui viennent mettre le comble à la misère et à la ruine. Aussi n'est-il pas étonnant de voir à cette époque les seigneurs du voisinage, ceux de Rupt et de Ray, en particulier, donner des chartes de franchise à leurs sujets, afin de les dédommager des « très grandes charges et énormes pertes que les dits habitants ont soutenues et apportées » et de ramener un peu de prospérité dans leur village épuisé. S'il en était ainsi pour ces deux bourgs, à peine éloignés l'un et l'autre de Fédry d'une lieue, il est facile de comprendre ce que dut souffrir ce village.

Pendant cette longue période de guerres, une partie des brigands et des pillards, dont se composaient les troupes errantes, était obligée de traverser sans cesse notre village en montant ou en descendant la rive droite de la Saône. Il fut donc certainement saccagé bien des fois et peut-être livré aux flammes, et le château assailli à plusieurs reprises. Cette petite forteresse, qui n'avait guère

qu'un siècle et demi d'existence, était encore dans toute sa force et capable de résister à des bandes de passage.



Bien qu'aucun document écrit ne soit arrivé jusqu'à nous pour nous apprendre si cela eut lieu positivement, certains indices semblent néanmoins le faire supposer et en avoir gardé le souvenir. On sait effectivement qu'à cette époque des hommes furent tués et ensevelis à l'ouest du château, qu'au même moment la petite hauteur qui domine cet emplacement et la croix qui est voisine prirent le nom de Malcouleurs, et qu'enfin également vers ce temps, un membre d'une famille de Fédry reçut du seigneur un affranchissement général.

Ces trois faits incontestables qui paraissent d'abord quoique simultanés, étrangers l'un à l'autre, ont entre eux une connexité évidente, quand on les examine de plus près. Il est en effet reconnu que les cadavres assez nombreux dont nous avons parlé plus haut étaient ceux de soldats et de soldats français, comme en font foi des restes d'insignes militaires, et une bague fleurdelisée, datant du règne de Charles VII, qui accompagnaient leurs squelettes, retrouvés de nos jours en faisant les fondations de deux maisons ( maison Boudot Bonnaventure et Boudot Isidore). Il est évident pareillement que ces soldats trouvèrent la mort près de là sur ce petit bourrelet de terrain admirablement choisi pour attaquer le château, puisqu'à partir de ce moment cet emplacement où on leur en avait fait voir de toutes les couleurs, prit un nom qui rappelle cette particularité. Tout porte à croire que le château de Fédry fut attaqué durant ces temps néfastes, et que les habitants qui devaient le défendre, eurent à leur tête un chef expérimenté qui sut prendre de si bonnes dispositions et fut si bien secondé, que non seulement il fit subir aux assiégeants plusieurs échecs sanglants, mais qu'il put encore garder à son maître cette petite forteresse. Qu'à la suite de ces événements pour récompenser ce commandant, qui n'était autre que Jean Bethenet, propriétaire aisé du lieu, le seigneur ait affranchi celui-ci de toutes charges quelconques et diminué la dîme qu'il devait sur tout le territoire, il n'y a rien là de bien étonnant.

Quoiqu'il en soit, cet affranchissement fait certainement vers cette époque, fut l'origine de ce que l'on nomma à Fédry, à partir de ce temps, la franchise Berthenet . Cette famille en conserva la propriété jusqu'aux dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1614, déjà divisée en deux parts, cette franchise était tenue par les héritiers de Guillaume Cordemoy, docteur en droit à Vesoul et par la veuve et les héritiers de Gabriel Gillot, chacun pour une moitié. Dans la suite, elle se démembra complètement et passa par suite de ventes ou de successions, dans les mains d'un grand nombre de particuliers.

Louis de Cusance, chevalier, fils puiné de Jean de Cusance et de Jeanne de Beaujeu, eût la terre de Fédry. Il avait épousé Catherine de Montsangeon, fille unique d'Antoine de Montsangeon, chevalier, vicomte de Salins et de Jeanne de Vaîte. Le 14 avril 1450, ils se firent une donation réciproque de leurs biens, dans le cas où ils n'auraient pas d'enfants. L'année suivante, Louis de Cusance, prêt à faire le voyage de Rome pour le jubilé, rédige le 23 octobre un nouveau testament par lequel, après avoir fondé une chapelle en l'église de Cusance, qu'il dote de cinq cents livres pour acquérir des fonds, il lègue à sa femme ses meubles et institue son héritier l'enfant dont cette dernière « se trouvait enceinte » en lui substituant ses frères et sœurs. Ce seigneur ne mourut cependant qu'après l'an 1466 sans laisser de postérité. Sa veuve, Catherine de Montsangeon, eut en vertu de la donation qui lui avait été faite, l'usufruit de ses biens dont elle jouissait encore en 1482.

Pendant le veuvage de cette dame, avant et après la mort de Charles le téméraire devant Nancy ( 5 janvier 1477) les bandes Lorraines et Françaises, conduites par Georges d'Amboise ensuite ( 1479 – 1480), parcoururent la Franche-Comté en tous sens tuant sans pitié tous ceux qui ne pouvaient donner une rançon convenable, pillant les monastères et les églises, brûlant les villages ouverts et sans défense.

Le premier de ces capitaines, pendant l'année 1475 prend Jonvelle ( 4 mai), Richécourt, Jussey ( 15 mai) et les jours suivants Comboing, Saint-Marcel, Norov-les-Jussey, Montigny-les-Cherlieu, Bougey, Cherlieu, Lambrey, Gevigney, Buffignecourt, Amance, Favorney, Sant-Rémy, Clairefontaine, Conflans, Montigny-les-Normes, et Chariez; puis, bien que refoulé sur la rive droite de la Saône par les troupes franc-comtoises, il force Montot, Gatey, Champlitte, Pesmes et d'autres petites places de moindre importance, mais il échoue devant Scey-sur-Saône, Rupt, Ray, Savoyeux, Dampierre-sur-Salon, et Fouvent, qui restent aux mains de leurs possesseurs comtois.

Charles d'Amboise, digne serviteur de son maître Louis XI, assiège toutes les places fortes et dévaste celles qui tombent en son pouvoir, telles que Apremont, dont les défenseurs luttent jusqu'à la mort (1478). Il s'empare de Dôle par surprise et lâche trahison ( mai 1479), ainsi que de Salins, Poligny, Arbois, Auxonne et Gray qu'il ruine presque de fond en comble. Un de ses lieutenants, Bernard de Livron, aidé de la sape et de la torche, entre à Vesoul, malgré la valeur du capitaine Nicolas de Mont-Saint-Léger, force le château de la Motte, réputé jusque là imprenable et gardé par Hermant de Vaudrey, et livre aux flammes la ville et la forteresse, après avoir passé les habitants par les armes (1479). Il saccage, incendie ou détruit pendant le cours de 1479, Amance, Norcy-le-Bourg, Luxeuil, Montjustin, Vercy et Rougemont; puis l'année suivante, Faucogney, dont le capitaine Guillaume de Vaudrey est décapité ( mai 1480) et enfin Oiselay, malgré l'héroïque courage de sa châtelaine ( 1483), Dampierre-sur-Salon, qui depuis ne se releva plus et toutes les forteresses du baillage d'Amont.



C'est vraisemblablement à ce moment que disparaissent pour ne plus se relever, une foule de petits châteaux, tels que la Tour de Jehan, ( dite du géant), de Chantes et le Château Paon sur les limites de notre territoire, dont les ruines elles-mêmes ont à peu près disparu.



La mort de Catherine de Montsangeon, qui avait testé en 1482, n'arrive qu'après ces guerres d'extermination, probablement dans le courant de l'année 1483. Les domaines de son mari dont elle avait eu l'usufruit, se partagèrent à Besançon, le 3 juin 1484. Ils furent divisés en trois parts. Thiébaud de Cusance, tant en son nom qu'en celui de ses frères et sœurs, tous petits-enfants de Gérard de Cusance, et qu'en celui de la fille de ce dernier, Chrétienne de Cusance, veuve de Guillaume de Saint-Seigne, seigneur de Charmoille, eût un tiers en partage. Une seconde part revint à Barbe de la Palud, fille de Hugues de la Palud, comte de Varax, et petite fille d'Isabelle de Cusance, sœur de Gérard et de Louis. La troisième, dans laquelle était comprise la seigneurie de Fédry, devint la propriété de Pierre de Bauffremont, seigneur de Soie, petit-fils d'Agnès de Cusance, autre sœur de Gérard.

Avant ce temps, le 3 octobre 1463, Antoine d'Oiselay, chevalier, seigneur de ce lieu et de Vignory, vendait à noble homme et sage maître Lyénard Despotot, citoyen de Besançon, clerc, licencié en droit, un pré dit de Foulat, avec sa seigneurie, située en la prairie de Fédry, contenant trente faux, pour la somme de huit cents écus d'or de Roi, en valeur de 16 gros vieux et demi, monnaie courante du Comté de Bourgogne. En 1466, le 7 juin, sans doute après la mort de Louis de Cusance, Antoine, seigneur de Ray et de Courcelle, donne pouvoir au châtelain et gouverneur de sa prévôté de Ray, de mettre la mainmise sur plusieurs fiefs mouvants et dépendant de son château, pour cause de défaut d'hommage. Parmi ceux-ci sont indiqués Fédry et Queutrey, ainsi que les dîmes de ces deux localités.